

Loi organique de 1987

Le discours du ministre qui m'a précédé m'a fait penser aux Keystone Kops. Il a à peine abordé le fond de la question, il a à peine admis ce qui se passe et il a tenté, sans succès, évidemment, de faire passer ceux qui veulent la division de ce projet de loi pour des monstres ou pire encore. La différence entre notre parti et celui qui siège de l'autre côté de la Chambre, c'est que ses membres se disent très favorables à l'amélioration des perspectives économiques du Cap-Breton, mais quand vient le temps d'agir, c'est une autre histoire.

Je suis vraiment très déçu de mes collègues de gauche qui, sans doute pour obtenir des avantages politiques dans leur région, ont décidé de ne pas appuyer la division de ce projet de loi, même s'ils savaient que notre parti et le leur ainsi que le gouvernement l'appuieraient s'il était divisé. Cela ne veut pas dire que chaque virgule et chaque point d'une phrase seraient acceptés, loin de là. Je suis déçu pour d'autres raisons.

Les députés néo-démocrates ont dit qu'il faut faire preuve de sensibilité et de générosité quand il est question de développement économique régional. Quand j'entends un collègue de ma région, du Canada atlantique, de Terre-Neuve, rejeter le blâme sur d'autres—libre à lui de le faire dans ses termes—et dire aux Canadiens que l'ancienne politique de développement économique régional n'a jamais donné de bons résultats, je dis que c'est honteux, inexact et très injuste. Mes collègues du côté ministériel et les membres du Nouveau parti démocratique seraient les premiers à dire qu'il y a eu des succès—sûrement pas assez—et je partage leur avis. Mais c'est tout à fait faux de prétendre que les mesures économiques des anciens gouvernements n'ont jamais contribué à relancer l'économie de la région haligonienne. C'est tout à fait faux en ce qui concerne les quartiers de la ville qu'il représente. Certaines de ces mesures ont donné des résultats concrets à Charlottetown et à Fredericton. Mais cela dépasse la vision du Nouveau parti démocratique, c'est une véritable question de développement économique.

En ce qui a trait au charbon et à l'expansion industrielle, la Société de développement du Cap-Breton a connu des hauts et des bas. Il n'existe pas de potion magique ni de panacée pour combler les disparités régionales. Au fil des ans, Devco a apporté de l'aide financière aux entreprises et aux institutions non rentables. Mais ce n'est pas tout, monsieur le Président. Cette société a joué le rôle de chef de file pour toute une population parce qu'en essayant de changer les types de comportement caractéristiques d'une économie, DEVCO a également servi la collectivité en relevant ses normes. Voilà maintenant le gouvernement qui intervient appuyé par les députés d'en face et en particulier par le député de Cape Breton Highlands—Canso (M O'Neil), lequel devra rendre compte à la Chambre, comme ailleurs, des raisons pour lesquelles il accepte cette décision. La question est la suivante: la Société d'expansion du Cap-Breton jouira-t-elle de la même indépendance et aura-t-elle le même statut que la Société de développement du Cap-

Breton, dont la Division du développement industriel fait partie intégrante?

L'orateur précédent, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) nous a donné des arguments assez incroyables, exprimant deux points de vue, pour expliquer pourquoi, d'après lui, rien ne sera changé. J'ai demandé à ce ministre, à ce puits de science, à cette personne qui croit détenir toutes les réponses pour remédier aux inégalités régionales, pourquoi la présidente et le vice-président exécutif de la Société de développement du Cap-Breton, qu'il a nommés lui-même, ne sont pas d'accord avec lui. Pourquoi, monsieur le Président? Pour la bonne raison que cette société ne jouira pas de la même indépendance que la Société de développement du Cap-Breton. D'un simple trait de plume, le sous-ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est aussi mis à la tête de la Société d'expansion du Cap-Breton qui, en conséquence, est englobée dans un ministère gouvernemental ordinaire ou, pour reprendre l'expression du ministre devient membre «de la famille de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique». C'est très différent de la loi actuelle qui régit la Division du développement industriel, laquelle relève de DEVCO.

Lorsqu'il a comparu devant le comité des finances, le vice-président de la Division du développement industriel de Devco s'est fait poser la question suivante par le sénateur Graham:

Donc, une fois que votre budget a été approuvé pour l'année suivante, toutes les décisions relatives à la façon dont cet argent sera dépensé incombent au conseil d'administration?

M. Brown, qui a été nommé et confirmé dans son poste par l'actuel gouvernement, a répondu par l'affirmative à cette question. Il n'en est cependant pas de même de la Société d'expansion du Cap-Breton, pour la simple et bonne raison que cette société fait partie intégrante de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et qu'elle relève, par conséquent, du sous-ministre. Le siège social est à Moncton, il vit à Halifax et les activités de la société se déroulent au Cap-Breton.

● (1250)

Il convient aussi de revenir sur les propos tenus par la présidente du conseil d'administration et présidente intérimaire de Devco, M^{me} Thérèse MacNeil, qui a également été nommée par le gouvernement. Celle-ci a en effet indiqué que la force et la réputation que la société s'est acquise au cours des vingt dernières années sont principalement attribuables à son statut et à son fondement juridique autonomes, qui lui assurent la souplesse nécessaire pour s'adapter aux situations nouvelles. Lorsqu'on lui a demandé en comité si elle craignait que la Société d'expansion du Cap-Breton ne jouisse pas de la même indépendance que celle dont a joui Devco au cours des vingt dernières années et dont elle jouit toujours à l'heure actuelle, elle a répondu par l'affirmative.